



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FEMININES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FEMININES

Réunion du 07/04/2026 en visioconférence

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **M. Belharrate Mohammed**













En visioconférence : **MM. Garcia Alexandre - Guillamot Mickael**

Absents excusés : **Mmes Ferhat Meriem - Bouilly Gladys MM. Gueddari Malik - Brzozowski Jean - Faure Arthur - Garcia Alexandre - Rubies Régis**

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

FINALE PITCH U13F

Ci-dessous le classement de la finale départementale Pitch U13F qui a eu lieu dimanche 29 mars à Sète.

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	 MONTPELLIER HERAULT SC	216	60	60	37	32	405
2	 RCO AGDE	240	49	35	39	36	399
3	 FFB CARCASSONNE	168	57	36	36	39	336
4	 FU NARBONNE	168	31	36	37	41	313
5	 US MAUGUIO	144	37	29	31	34	275
6	 FC THONGUE ET LIBRON	132	29	33	31	31	256
7	 RF CANOHES TOULOUGES	144	14	9	32	43	242
8	 ES MARGUERITTES	132	9	8	39	36	224
9	 3 MTKD	144	20	5	25	30	224
10	 AS BEZIERS	132	8	28	29	33	190
11	 NIMES FF	108	5	31	31	31	85
12	 (NQ) GC QUISSAC	-	-	-	-	-	-

Félicitations aux clubs du MHSC / RCO AGDE / FF BASSIN CARCASSONNAIS et FU NARBONNE qui représenteront le territoire Est de la Ligue les 02 et 03 mai à Blagnac.

A noter le forfait de l'équipe de GC Quissac pour cette épreuve.

GC QUISSAC

Amende : 400 € (forfait non notifié)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PHASE D'ACCESSION REGIONALE 2 F

L'équipe classée à la première place de chaque poule de championnat Senior F territoire du District de l'Hérault participera à un barrage avec celle placée à la même place de la poule du Gard. Les deux meilleures équipes issues de ce barrage accéderont au championnat R2 Senior F de la LFO pour la saison 2026-2027.

Le District de l'Hérault organise les 3 journées de la phase d'accession régionale 2.

1^{ère} journée le dimanche 3 mai, avec le 1^{er} de la poule A contre le 1^{er} de la poule B du District de l'Hérault de l'Hérault.

2^{ème} journée le vendredi 8 mai, avec le 1^{er} de la poule A contre le 1^{er} de la poule du Gard

3^{ème} journée le dimanche 10 mai, avec le 1^{er} de la poule B de l'Hérault contre le 1^{er} de la poule du Gard

A l'issue des trois journées, le 1^{er} et le 2nd accéderont au championnat Régional 2 F la saison prochaine.

Le classement se fait par addition des points de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par forfait ou pénalité : Retrait d'1 point

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs adversaires :

Ceux-ci seront départagés d'après les points obtenus dans le ou les matchs les ayant opposés.

En cas de nouvelle égalité, il sera fait d'abord application du goal-average particulier, c'est à dire d'après les scores réalisés dans le ou les matchs les ayant opposés, et ensuite, si besoin est, du goal-average général, qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés.

Si les adversaires étaient encore à égalité au goal-average général, déterminé par la différence de buts, un nouveau goal-average général sera déterminé par le quotient des buts marqués et des buts encaissés par chaque club. Le club ayant obtenu le quotient le plus élevé sera classé devant les autres clubs concernés.

En cas de nouvelle égalité, il est procédé à un tirage au sort par la Commission d'Organisation.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Belharrate Mohammed